

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2013

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 59

N° de l'ordre du jour :

2013-04-24 : Conventions relatives à l'implantation de bornes d'apport volontaire pour la collecte des déchets textiles sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu l'arrêté du 17 mars 2009 relatif à l'agrément de l'eco-organisme ECOTLC.

L'éco-organisme a pour objectif de percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs destinés aux ménages, et de verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales ou à leurs groupements.

Les modalités de versement des soutiens aux collectivités sont définies à travers une convention qui établit un versement de 0.10 € par an et par habitant aux collectivités ayant au moins un point d'apport volontaire (PAV) pour 2000 habitants. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc devra donc être dotée d'environ 95 PAV pour bénéficier de cette aide, contre seulement 47 à ce jour.

Afin de densifier le réseau de PAV textiles sur son territoire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc peut signer des conventions avec les entreprises qui assurent la collecte et le traitement des textiles, tels qu'Eco Textile et le Relais. Ces conventions visent principalement à faciliter la coordination par Versailles Grand Parc du développement du réseau de PAV et d'obtenir un suivi sur les tonnages collectés. En contrepartie, la communauté d'agglomération s'engage à communiquer sur le geste de tri et la localisation des bornes.

Le choix entre Eco Textile et le Relais se fera en fonction des implantations historiques de ces prestataires dans chaque commune du territoire de Versailles Grand Parc.

L'ensemble des frais liés à la gestion de ces déchets est pris en charge par ces entreprises (achat et collecte des bornes, tri et traitement). Les bornes restent de ce fait la propriété des entreprises de collecte qui devront s'assurer d'obtenir auprès des communes de l'agglomération un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve les termes des conventions suivantes :*

- *Convention avec l'Eco Organisme ECO TLC afin de développer la collecte des déchets de textiles d'habillement, linge de maison et chaussures sur le territoire de Versailles Grand Parc ;*
- *Convention des conditions de reprise des déchets de textiles avec la société ECO TEXTILE pour permettre la mise en place de bornes de collecte sur le territoire de Versailles Grand Parc ;*
- *Convention des conditions de reprise des déchets de textiles avec la société Le Relais pour permettre la mise en place de bornes de collecte sur le territoire de Versailles Grand Parc ;*

2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer les dites conventions et tout document s'y rapportant ;*

- 3) *dit que les recettes sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 7478 « Participations d'autres organismes » pour les soutiens liés à la collecte et le traitement des textile d'habillement, de linge de maison et chaussures (TLC).*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 59

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130426-20132523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013